



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2024-05-29

**Objet : Radiation de subventions à recevoir FIMEAU et PIQM et
Imputation de dépenses d'investissement 2023
au surplus accumulé non affecté**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville a été sélectionnée en vertu du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023, Sous-volet 1.1;

ATTENDU QUE le Programme PRIMEAU 2023 Sous-volet 1.1 est financièrement plus avantageux pour la Ville de Schefferville que les engagements obtenus précédemment du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu des programmes FIMEAU (Fonds pour les infrastructures municipales d'eau) et PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités);

ATTENDU QU'il y a lieu de radier les comptes à recevoir du PIQM et du FIMEAU;

ATTENDU la recommandation de la Greffière-Trésorière, madame Diane Cyr, qui est incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance,

EN CONSÉQUENCE, l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Radie les comptes à recevoir 54 13597 000 PIQM au montant de 495 395,83 \$ et 54 13593 000 FIMEAU au montant de 52 203,44 \$.

Impute les dépenses du compte 23 09002 411 pour un montant de 22 818,76 \$ au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à Québec le 11 mai 2024.

jean dionne

[jean dionne \(May 22, 2024 17:56 EDT\)](#)

Jean Dionne, administrateur



SOMMAIRE DÉCISIONNEL 6004

Objet : Radiation de subvention à recevoir PIQM et FIMEAU et Imputation de dépenses d'investissement 2023 au surplus accumulé non affecté

ANALYSE

Suite à une entente avec le Ministère et au vu de l'aide financière accordée sous une forme différente que les subventions prévues par le PIQM et le FIMEAU, il y a lieu de radier ces comptes à recevoir.

RECOMMANDATION

Radier les comptes à recevoir suivants :

54 13597 000 PIQM A RECEVOIR pour un montant de 495 395.83\$
54 13593 000 FIMEAU A RECEVOIR pour un montant de 52 203.44\$

Et imputer les dépenses du compte suivant :

54 13589 000 ANALYSES ET ÉTUDES (23 09002 411) pour un montant de 22 818.76\$

Imputer ces montants au surplus accumulé non affecté.

IMPACT FINANCIER

Diminution du surplus accumulé de 570 418.03\$

Rédigé par : Diane Cyr, Greffière-trésorière *Diane Cyr*

Approuvé par Jean Dionne Administrateur :

2024-05-29 Radiation subv. à recevoir et imputation dépenses investissement surplus accumulé non affecté

Final Audit Report

2024-05-22

Created:	2024-05-22
By:	ANNE LACOURSIERE (greffe@schefferville.ca)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAWFQHgP-B9X4btzeKGQCPdqRdg4hnbX0R

"2024-05-29 Radiation subv. à recevoir et imputation dépenses i nvestissement surplus accumulé non affecté" History

 Document created by ANNE LACOURSIERE (greffe@schefferville.ca)

2024-05-22 - 7:43:10 PM GMT

 Document emailed to administrateur@schefferville.ca for signature


2024-05-22 - 7:44:35 PM GMT

 Email viewed by administrateur@schefferville.ca

2024-05-22 - 9:54:32 PM GMT

 Signer administrateur@schefferville.ca entered name at signing as jean dionne

2024-05-22 - 9:56:48 PM GMT

 Document e-signed by jean dionne (administrateur@schefferville.ca)

Signature Date: 2024-05-22 - 9:56:50 PM GMT - Time Source: server

 Agreement completed.

2024-05-22 - 9:56:50 PM GMT